

Le pays d'origine, un critère important pour tout acte d'achat

# TÜV NORD CERT – Certification d'origine « Made in ... »

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à chercher des repères dans la jungle des offres qui leur sont proposées. Des études prouvent qu'outre le service, le prix et la qualité, le pays/la région d'origine d'un produit motivent souvent l'acte d'achat. De plus, de nombreux consommateurs choisissent des produits de leur pays/région, parce qu'ils souhaitent soutenir l'économie locale.

Avec la certification d'origine « Made in ... », le TÜV NORD CERT atteste qu'un produit est fabriqué au minimum à 50 pour cent dans son

pays/sa région d'origine.

La certification est volontaire et peut s'appliquer à tous les pays/régions d'origine des marchandises, comme par exemple les montres de Suisse, les appareils photographiques du Japon ou le parfum français.

#### Groupes cibles pour la certification

La certification s'adresse surtout à des P.M.E./P.M.I., qui souhaitent mettre en avant l'origine de leurs produits et les propriétés de produits typiques du pays/de la région. Les fabricants, qui utilisent déjà la marque non protégée « Made in ... », peuvent se faire confirmer cette déclaration par une expertise neutre. La certification peut être appliquée à des produits individuels, à des groupes de produits et à des prestations de service.

#### Avantages de la certification

Avec la certification d'un organisme reconnu et indépendant comme le TÜV NORD CERT, les fabricants peuvent attester l'origine de leurs produits et la communiquer à leurs clients potentiels. Ainsi, ils répondent aux souhaits des consommateurs d'être informés de façon fiable au sujet du pays/de la région d'origine. Le label renvoie en outre aux valeurs du pays/de la région d'origine (qualité, fraîcheur, précision et autres) et peut servir à se démarquer des concurrents avec des produits similaires mais qui ne sont pas produits dans le pays/la région.



### Conditions requises pour la certification

Pour une certification réussie, les produits doivent, entre autres, présenter une part de valeur ajoutée minimale de 50 pour cent du pays/de la région d'origine. Pour pouvoir justifier que le fabricant réponde aux exigences liées au label, ce dernier doit proposer ses produits depuis au moins trois ans sur le marché. De plus, le fabricant doit prouver que le produit qu'il souhaite faire certifier, réponde aux exigences légales minimales relatives à la sécurité des produits. Pour cela, les experts du TÜV NORD CERT apportent leur soutien avec des prestations de service supplémentaires, comme par exemple le label GS (« Sécurité Contrôlée »).

### Notre savoir-faire au service de votre succès

TÜV NORD CERT est un partenaire fiable et reconnu pour les prestations de service de contrôle. Nos experts et auditeurs disposent de connaissances approfondies dans leurs domaines et sont, généralement, employés par TÜV NORD. Cela garantit l'indépendance et la neutralité ainsi que la continuité du service auprès de nos clients. L'avantage pour vous est évident : nos auditeurs vous accompagnent et vous assistent dans le développement de vos produits en vous donnant un feedback objectif.

### La voie vers le certificat



**Nous espérons avoir suscité votre intérêt. Dans ce cas, nous vous remercions de nous retourner la réponse par fax. Nous serons heureux de pouvoir nous entretenir avec vous.**

**Oui, je suis intéressé par la certification d'origine « Made in ... ». Je souhaite être contacté.**

### Expéditeur (en majuscules)

Société .....

CP/Localité .....

Madame/Monsieur .....

Téléphone .....

Fonction .....

Télécopie .....

Rue .....

e-mail .....

### TÜV NORD France

Monsieur Christian Musiquo

26, avenue des Fleurs

F-59110 La Madeleine

Tél. : +33 (0)3 20 76 62 75

Fax. : +33 (0)3 20 76 62 75

GSM : +33 (0)6 32 83 29 45

france@tuv-nord.com

Vous trouverez de plus amples informations et un aperçu de tous nos services sur [www.tuv-nord.fr](http://www.tuv-nord.fr)